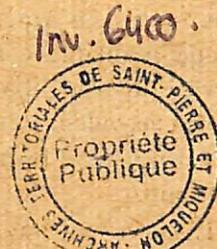


# LA VIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes . . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 4 fr. 00

## Critique

Nous venons de lire dans le Journal officiel de la République le texte de l'interpellation faite à la Chambre des députés le 21 février dernier par M. le député Guernier, ainsi que la discussion qui s'est produite à l'occasion du naufrage de l'goëlette "Angler".

Au cours de cette discussion il a été prononcé de très belles paroles, avinées des faits abondamment exacts, mais aussi d'autres complètement faux et, comme d'usage, tout s'est terminé par un vote de confiance au Gouvernement.

Nos marins tireront-ils un profit quelconque de tout ce bruit? Espérons-le sans être convaincus.

Les armateurs ont été quelque peu malmenés, l'honorable M. Bousquet, chef du service de l'Inspection maritime et les membres des commissions qui étaient vivement critiques et blâmes.

M. Bousquet se rend en France le mois prochain pour fournir au ministère toutes les explications voulues.

Nous n'avons pas le doute que ce fonctionnaire réussisse à se justifier, nous espérons le revoir à St-Pierre et nous tenons, nous, marins et armateurs de St-Pierre, à lui exprimer tous nos regrets de le voir partir.

Nous avons dit que les armateurs ont été passablement malmenés. Ils ne le méritent pas, car nous savons qu'ils ne menagent ni le temps ni l'argent pour armer leurs goëlettes d'une façon convenable et nous n'hésitons pas à dire que les bateaux coloniaux sont aussi bien, sinon mieux armés, que les bateaux de France.

Nos marins ont aussi dans M. Louis Lé-

gasse, armateur en même temps que Délégué de la Colonie, un énergique défenseur qui ne manque jamais une occasion de demander les améliorations et les réformes nécessaires pour assurer leur bien être.

Arrivons maintenant au point principal de cette critique. Elle porte sur le tonnage des navires allant en France et revenant à St-Pierre.

On a d'abord dit « qu'en 1907 par extraordinaire les goëlettes coloniales avaient été autorisées à traverser l'Atlantique ». C'est inexact.

De tous temps les goëlettes coloniales ont pu se rendre en France du moment qu'elles étaient dans les conditions voulues par les règlements.

On a dit ensuite que l'opinion publique à St-Pierre s'était ému de voir tant de goëlettes partir pour France. C'est exact, mais ce n'est pas parce que l'on avait des craintes sur leur sort, c'est tout simplement parce ces goëlettes ne devaient plus arriver à Saint-Pierre; nos braves travailleurs se voyaient ainsi enlever une partie du pain qu'ils ont tant de mal à gagner sur ce rocher stérile.

Or, on sait que par suite des innombrables droits qu'il faut payer à St-Pierre, l'armement est beaucoup plus onéreux ici qu'en France, et qui oserait blâmer les armateurs d'agir ainsi si leurs intérêts sont en jeu.

De plus on se rappelle que l'an dernier on se vit à la veille de ne pouvoir rapatrier les marins, faute de navires à passagers; la pêche ayant été bonne presque tous les navires rentrèrent directement des bancs. La société « La Morue Française » prévoyant le cas fut, dès le mois d'août, les démarches nécessaires pour avoir un vapeur, mais ne put y arriver à cause des droits de navigation

trop élevés: Elle fit ensuite des démarches auprès de plusieurs compagnies anglaises dont les vapeurs font le service entre Halifax et le Havre ou Cherbourg mais les prix étaient vraiment trop onéreux.

On a dit que tous ces bateaux sont trop petits pour traverser l'océan.

Il ne faut pas s'en rapporter à la jauge. L'Angler jaugeait en effet 59 tonneaux mais il en portait 110 à 120.

La Bordelaise qui jauge 47 tonneaux en porte au moins 100; il en est de même pour la Manche et le Noël.

Or, se rappelle-t-on qu'en 1881 ou 1882, il fut expédié de France pour faire la pêche aux bancs de Terre-Neuve 17 bateaux, vraies coquilles de noix jaugeant de 28 à 32 tonneaux et portant au maximum 50 à 55 tonneaux?

C'était les fameux P, F, A St-Pierre où, en fait de navigation, on ne s'épate pas facilement, on fut littéralement estomaqué de voir arriver ces bateaux.

Et le Jésus-Marie, ce brigantin de 25 tonneaux qui, quelques années auparavant vint de Marseille à St-Pierre...

Tous avaient été visités et expédiés de France.

Inutile du reste de rappeler que l'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, dont le plus grand navire n'excédait pas 40 tonneaux.

On a aussi incriminé la construction et la solidité des bateaux expédiés.

L'Angler était une des plus belles goëlettes de St-Pierre, réparée en 1902, calfatée complètement en 1907, ayant eu à cette époque un mât de misaine neuf, un beau-pré neuf, un gréement neuf et des voiles neuves.

La Bordelaise, superbe goëlette refondue à neuf en 1907, puis la Manche et le Noël

cons solides en Amérique avec du bois de chêne semblable à celui employé pour les navires métropolitains, dont plusieurs certes ne les valent pas.

Terminons et résumons cette trop longue critique.

*L'Angler* et les autres goëlettes expédiées pour France à l'automne 1907 n'étaient pas trop petites pour faire ce voyage.

Ces bateaux étaient solides, bien armés et de bonne construction.

Les commissions, à notre point de vue ont fait tout leur devoir et ce n'est pas parce qu'il y avait à bord de "l'Angler" 65 hommes plutôt que 50 que ce bateau s'est perdu;

L'auteur de tout le mal de l'assassinat, comme a dit M. de Kerguezec, celle que les hommes avec tout leur énergie n'arrivent pas à maîtriser, c'est la mer, cette grande mangeuse d'hommes qui frappe en aveugle et englouti souvent les plus solides navires alors que les plus faibles résistent. Allez donc empêcher cela avec tous vos discours et vos belles paroles ! A-t-on pu empêcher le naufrage de la Bourgogne ?

Croyez-nous ! Ce n'est pas parce qu'un bateau est petit qu'il ne peut pas entreprendre telle ou telle navigation, et si vous ne voulez pas que les navires fassent naufrage eh bien ! empêchez-les d'aller sur l'eau.

## La question des Portugais.

Le Portugal arme chaque année une nombreuse flotte de navires pour la pêche à la morue sur les banques de Terre-Neuve.

C'est à la ligne de main, dans de petits doris montés chacun par un homme que s'opère la capture du poisson.

Les navires qui font ce métier varient de 2 à 400 tonneaux, ils partent au printemps pour se rendre d'abord à Boston où ils prennent leurs apprêts de pêche et certains autres vivres, puis après avoir pêché jusqu'en septembre ils vont à St-Jean de Terre-Neuve se ravitailler avant de rentrer chez eux.

Il a sans doute paru avantageux à un de ces armateurs qui équipe une douzaine de navires de toucher à St-Pierre au lieu de Boston, car un négociant de notre ville a, en décembre dernier, reçu une lettre lui demandant de faire les démarches nécessaires auprès de l'Administration pour obtenir l'autorisation de diriger ses navires sur St-Pierre, à une condition : L'exonération du paiement des droits de Douane sur les marchandises étrangères que ces navires

vont chercher à Boston, lesquelles seraient apportées à St-Pierre par un navire affréter à cet effet et déposées dans un magasin spécial, sous la surveillance de la douane.

Ces marchandises consistent surtout en loques, hameçons, doris, avirons, coques pour l'appât, bœuf et lard salé.

Une demande dans ce sens fut faite, la Chambre de Commerce consultée, donna un avis favorable. Le Conseil d'administration appuya la demande et M. Antonetti partit pour France en donnant l'assurance que l'affaire ne souffrirait aucune difficulté au Ministère.

Il faut croire cependant qu'il y a eu quelque anicroche car, depuis son départ on n'a eu aucune nouvelle à ce sujet.

En attendant, pour cette année, les navires Portugais se rendent chez nos rivaux les St-Jeannais, qui leur ont ouvert leur port tout au large.

C'est regrettable mais l'affaire peut se ratrapper pour l'an prochain, car St-Pierre est plus avantageux que St-Jean pour ces navires, par la raison toute simple que ce dernier port est souvent au printemps bloqué par les glaces, alors que St-Pierre est toujours libre.

Les avantages que retireraient la Colonie de la présence dans notre port deux fois par an de 25 à 30 grands navires, (car nous sommes persuadés que toute la flotte se donnerait bientôt rendez-vous à St-Pierre), sont tellement évidents qu'il est inutile d'insister; et les quelques droits sur les marchandises que le Trésor manquerait d'encaisser seraient compensés et bien au delà par la perception des droits de navigation.

Il est donc bon de ne pas perdre la chose devue et d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il y donne le plus tôt possible une solution favorable. S'il desire réellement le relèvement du pays, c'est un des moyens par lesquels il y arrivera.

## La question du Bois à feu

On sait qu'il se trouve à Langlade sur une étendue de terrain situé entre le Cap à Rossé et le Gouvernement, des parties très boisées.

Ce que l'on semble ignorer cependant à St-Pierre, c'est que les dites parties boisées contiennent des essences absolument convenables pour faire du bois à feu ou bois de corde.

Voici ce que nous disait dernièrement

à ce sujet un de nos amis qui connaît Langlade depuis son enfance.

« Le bois est très touffu, il serait facile, « sans gaspillage, d'exploiter ces régions et « d'en retirer des centaines de cordes de « bois à feu, sans être exposé à le voir d- « minuer. Comme on n'y coupe jamais rien, « les arbres sont étouffés et ne peuvent se « développer, tandis qu'en éclaircissant « d'une façon intelligente, le bois repousse « serait très vite, d'autant plus que l'ébran- « chement des arbres tombant à terre pro- « duit de très bon terreau.

« Par contre il faudrait débarasser le bois « mort qui nuit au développement. »

Il y a là nous semble-t-il quelque chose à faire, depuis que le Gouvernement de Terre-Neuve a défendu à ses nationaux de nous apporter du bois à feu, on est obligé de le faire venir du Cap Breton et de l'Île du Prince Édouard où il coûte fort cher. Pourquoi envoyer notre argent chez les étrangers alors que nous pouvons le garder. Nous donnons notre idée pour ce qu'elle vaut, mais il nous semble qu'on devrait au moins faire l'essai de la chose et nous ne croyons pas que l'Administration puisse refuser l'autorisation nécessaire...

## La Louisiane.

Le vapeur qui transporte cette année les équipages des goëlettes armant à St-Pierre est parti de Bordeaux le 13 mars, on peut donc l'attendre d'un moment à l'autre.

C'est à grand peine que "La Morue Française" a réussi à conclure cet affrètement, et les armateurs se sont vus sur le point d'être obligés de faire venir leurs hommes par voiliers comme autrefois.

Aussi il a fallu subir les conditions de la Compagnie générale Transatlantique et il a été impossible d'obtenir les 3 jours à St-Malo et les autres 3 jours à St-Pierre, nécessaires à l'embarquement et au débarquement des marchandises d'armement, ainsi que cela se pratique d'habitude.

Certains armateurs auraient préféré voir partir le vapeur à passagers dans la deuxième quinzaine de mars seulement, là aussi, et malgré tout son désir, il a été impossible à la "Morue Française" d'obtenir cette condition; la *Louisiane*, seul navire possible ne pouvant pas effectuer cettecale à St-Pierre à ce moment là.

Nous avons le ferme espoir que le transport de nos marins cette année sera effectué dans les meilleures conditions et nous sommes aussi convaincus que la Morue Française, dans ces circonstances difficiles a fait tout ce qui était en son pouvoir pour donner satisfaction à tout le monde:

## Fraude

On se souvient du beau tapage que mena le Réveil St-Pierrais, lorsque le vapeur *St-Pierre-Miquelon* fut saisi à Halifax en septembre dernier pour contravention aux lois douanières du Canada:

Le brave directeur de ce journal fit entendre à cette occasion un long cri de triomphe et tomba à bras raccourcis sur la "Morue Française"; ce nid de vautours, ce repaire de fraudeurs etc. etc.

Il est bon de rappeler brièvement les faits et de faire savoir au public le dénouement de cette affaire.

Le 22 septembre, pendant l'embarquement des marchandises à Halifax, un journalier travaillant à bord, avertit un douanier qu'il se trouvait caché dans la cale des boissons destinées, selon lui, à être débarquées:

Le douanier se rendit à bord et découvrit en effet, à l'endroit indiqué, quelques bouteilles de gin et de cognac. L'homme d'équipage qui avait introduit à bord cette boisson à l'insu du capitaine, déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de la débarquer, mais de la vendre à des camarades ou à des passagers.

Neanmoins, le vapeur fut saisi et "La Morue Française" dût verser un cautionnement de quatre cents dollars.

Naturellement les propriétaires protestèrent, une enquête fut ouverte, les témoins furent entendus et le dossier transmis au Parlement d'Ottawa.

Après avoir examiné l'affaire cette assemblée a déclaré dernièrement que le vapeur n'était pas en faute et le cautionnement fut restitué intégralement.

Voilà toute l'histoire et le "Réveil Saint-Pierrais" en est pour ses frais.

## MGR. LÉGASSE ET LA PRESSE PARISIENNE

Nous reproduisons ci-dessous deux articles parus récemment dans "L'Eclair" et dans la "France Coloniale", concernant Mgr. Légasse et son œuvre.

Chaque courrier nous apporte ainsi un écho de l'active campagne menée par notre

dévoué Prefet apostolique, prêchant et quertant dans les principales églises de Paris, pour recueillir les ressources nécessaires à l'achèvement de notre église et à la création d'écoles chrétiennes dans la Colonie.

Nous sommes heureux de voir la Presse française continuer à seconder ses efforts et à lui faciliter ainsi sa pénible mission.

## LE CARDINAL RICHARD ET NOS PÈCHEURS DE TERRE-NEUVE. (De la "France Coloniale")

Chacun a pu remarquer l'insistance toute particulière avec laquelle le vénéré Cardinal de Paris, que toute la France pleure, recommandait à la Charité des Catholiques l'œuvre pressante et nécessaire dont Mgr. Légasse s'est fait l'apôtre.

Dès que Son Eminence apprit la nouvelle du violent incendie qui accumula tant de ruines parmi nos pêcheurs de morue, il envoya son Secrétaire particulier s'informer si l'on pouvait adresser télégraphiquement des secours aux malheureux sinistrés.

Depuis lors, soit par des offrandes personnelles, soit par des appels pressants à la charité et des souscriptions ouvertes dans sa *Semaine religieuse*, il ne cessa d'exciter la générosité des fidèles en faveur de cette mission fondamentalement catholique et française, si cruellement éprouvée de toute façon depuis cinq ou six ans, et réduite à une misère extrême par suite d'une série de campagnes de pêche désastreuses.

Il avait une profonde et très vive sympathie pour ces hardis *morutiers* — comme lui descendants de Bretons pour la plupart — qui mènent une vie si dure et si triste sous ce sinistre climat de Terre-Neuve.

Il les plaignait tant, depuis surtout qu'il les savait privés de leur unique église de St-Pierre et de leurs écoles chrétiennes si florissantes jadis et toujours chères au cœur des Français restés fidèles à la foi de leurs pères! Sa compassion pour eux lui était d'autant bien plus douloureuse que ce grand ami des pauvres n'ignorait pas que beaucoup de familles manquaient de pain sur ces mornes rochers et qu'il leur était impossible de relever par eux-mêmes leurs désolantes ruines.

Et comme il était persuadé que pour avoir l'école comme pour avoir l'église ils conti-

nuaient à émigrer vers les plages canadiennes du St-Laurent qui les appellent ou vers le pays de la liberté, il n'hésitait pas, tout dernièrement encore, à inviter ses diocésains et les catholiques français à participer généreusement à l'œuvre de fraternité et de religion, en faveur de laquelle Mgr. Légasse leur tend la main de sa résidence provisoire (39, rue de Clichy, Paris).

Les Français d'âme loyale et de haute pensée se rendront compte de tout ce qu'il y a de patriotisme élevé dans «les dernières volontés» du vénéré Cardinal en faveur de nos importantes pêcheries de Terre-Neuve, et s'associeront, nous n'en doutons pas, aux Catholiques pour faire aboutir au plus tôt les efforts charitables de Mgr. Légasse.

Il semble que la question soit d'un intérêt assez général pour grouper toutes les sympathies, puisqu'il s'agit de garder ce qui subsiste dans l'Amérique du Nord de la population et de la terre françaises, et d'enrayer ce douloureux mouvement d'émigration qui est de nature à compromettre les moyens d'existence de plus de cent mille compatriotes et les forces de notre marine militaire. Le Préfet apostolique des îles St-Pierre et Miquelon expose dans les principales églises de Paris l'importance exceptionnelle de cette œuvre qu'un journaliste qui n'est pas catholique, et qui ne saurait être taxé de cléricalisme, appelait dernièrement: «une œuvre nationale».

## L'église des Terre-Neuvas

*Les filles du village ont donné leurs bijoux pour orner la Vierge protectrice des Morutiers*

### L'œuvre de Mgr. Légasse.

(De "L'Eclair")

Le jour des morts, — deux fois lugubre — le 2 novembre 1902, un incendie détruisait l'église de l'Île St-Pierre, ce rocher-lointain, ce lambeau de patrie perdu dans la brume des océans, où nos courageux marins accomplissent, en même temps qu'ils gagnent péniblement leur pain quotidien, une tâche vraiment nationale. Pour ces pauvres gens, auxquels tout est peine et misère, dont le rude labeur est sans joie



et le foyer si souvent la proie du désespoir et de la faim, cette église était comme une oasis; ils y trouvaient le décor de leur âme mystique. Elle était l'unique refuge de leur détresse contre les duretés de la vie et ses brutalités. La disparition de leur église effaçait de leurs monotones et cruelles existences la seule lieue de poésie et d'idéal.

Leur Préfet apostolique, Mgr. Légasse, se fit le missionnaire de leurs plus chères espérances. Il prêcha et quitta, il alla vers les catholiques; il alla vers les indifférents, qui avaient le culte de la patrie; à ceux-là, il remontrait qu'ils avaient un devoir patriotique à accomplir, en apportant leur chose, car les îles, si peu fortunées, de St-Pierre et Miquelon formaient une petite colonie nécessaire à la vitalité de notre marine. Ne ferez-vous rien pour ces pauvres gens, leur disait-il? Laissez-vous ces Français malheureux répondre aux sollicitations du Canada et passer en terre étrangère?

Où qu'il fut, c'était pour prêcher cette œuvre. Son eloquence, réchauffée aux rayons de son cœur, était entraînante, mais elle agissait surtout sur les humbles et sur les petits. Dans les modestes églises de village, son appel achevé, il voyait accourir près de lui des jeunes filles, des mères, des veuves. Elles lui disaient: « Nous n'avons rien que de modestes bijoux. Prenez-les. » Et elles dépoillaient leurs oreilles, leurs doigts, leur cou, du peu d'or et d'argent, qui les parait.

Mgr. Légasse prenait ces bijoux; allait-il les convertir en monnaie? Il fit mieux. Il rassassina ces bagues, ces bracelets, ces boucles d'oreilles, et en fit d'autres bijoux pour la Vierge du futur sanctuaire. Il en fit la couronne de gloire de l'Enfant Dieu. Elle brillera magnifique sur le front divin, car elle dira quels trésors la Fraternité chrétienne garde en réserve inépuisable dans le cœur des petites gens.

Pardonnant à la surdité des riches égoïsmes, excitant l'élan admirable du peuple, soutenu par l'archevêque de Paris, pendant cinq ans, surmontant toutes les épreuves, Mgr. Légasse fut l'apôtre de cette restauration.

Elle est maintenant accomplie. En décembre dernier, la nouvelle église a été ouverte aux fidèles; ce fut une fête magnifique.

Voilà l'église ressuscitée. Mais la destruction a fait d'autres ruines. Sur un sol si croyant, nos sectaires ont porté la guerre

religieuse.

Mgr. Légasse, qui nous accueillait, hier, dans sa résidence, à Paris, 39, rue de Cligny, nous disait:

Chacun a pu reconnaitre l'insistance toute particulière, avec laquelle le vénéré prélat qui vient de mourir, recommandait à la charité française cette œuvre pressante, nécessaire. Il n'a cessé d'exciter la générosité des fidèles. Il avait une profonde et très vive sympathie pour ces pauvres mortuaires de Terre-Neuve. Il les plaignait de la perte de leurs écoles chrétiennes, jadis si florissantes. Le 30 décembre 1907, à la veille de sa mort, il renouvelait ses recommandations:

« C'est une population entière, écrivait-il, qui reclame pour ses fils l'enseignement catholique dans les écoles libres. »

C'est pour le relèvement de ces écoles que je prêche désormais, afin de retenir à St-Pierre une population blessée dans ses habitudes religieuses, qui émigre chaque jour.

Quand on convenait encore que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation, on eût compris, en France, combien il est antinational de heurter, dans ses sentiments les plus sacrés, à tant de lieues de la mère-patrie, une population qui n'a jamais séparé sa foi de son drapeau.

### Nécrologie.

Le 25 février dernier est décédé à St-Pierre M. Eugène Salomon, notaire.

Venu dans ce pays en 1863, à l'âge de dix ans, il avait succédé à son père en 1882.

Dans l'exercice de ses fonctions souvent délicates, il s'affira de nombreuses sympathies et de profondes amitiés.

Il fut successivement Conseiller général, Maire de Miquelon et Conseiller privé.

Une longue retraite suivait son convoi.

Sur la tombe, M<sup>r</sup> Pompei avocat, ami du défunt, a tenu à lui dire, un dernier adieu et d'une voix ému qu'il s'est exprimé en ces termes:

Mon cher ami,

Je ne veux pas me séparer de votre dépouille mortelle sans vous dire au nom de tous ceux qui vous ont aimé un dernier au revoir.

Nombreux sont ceux-là. Vous avez, en effet, inspiré autour de vous des sympathies bien profondes, des affections bien fortes et votre mort est aujourd'hui cruellement déplorée par toutes les personnes qui, vous ayant approché de près, ont pu connaître le trésor de bienveillance et de générosité que votre cœur renfermait.

« C'est en faisant le bien que l'on se venge du mal que l'on vous fait » telles furent, mon cher ami, les paroles d'humaine charité et de haute sagesse qui sortirent de vos lèvres la veille même du jour où vous allez nous quitter pour un monde meilleur.

Et c'est à ces paroles que je pensais hier encore en vous voyant sur votre couche funèbre avec vos traits si calmes et votre visage si serein qu'ils semblaient comme refléchir quelque chose de la lumineuse tranquillité d'âme et du sublime repos de l'aut-délà.

Dire qu'Eugène Salomon était bon n'est pas assez dire. Il était la bonté même, la bonté constante et inlassable. Nul n'a jamais vain fait appel à lui: la haine comme la rancune lui étaient inconnues.

Rarement on a vu un meilleur ami. Dans son intérieur où l'on était si cordialement reçu, à l'étude où son accueil était à tous empressé et courtois, dans les cercles où il vous charmait par sa gaîté et sa bonne humeur il restait toujours le même: aimable, prevenant, souriant, affectueux.

Tous divers membres du barreau qui se sont succédé dans cette Colonie ont pu, dans les rapports journaliers qu'ils avaient avec lui, plus particulièrement apprécier l'urbanité de ses manières et l'exquise amabilité de son caractère.

Il fut du reste, jadis, l'un de nos confrères et je me suis toujours plus à entendre dire que sa parole était aisée, son élocution facile et ses plaidoiries toutes remplies d'un fin et delicat sentiment.

Il m'a été donné aussi de siéger à ses côtés au sein du Conseil d'Administration où il occupait les fonctions de Conseiller privé; fonctions que le Gouvernement lui avait confiées comme à l'une des intelligences les plus sûres et les plus dévouées à la chose publique de ce pays, et là encore, j'ai pu connaître avec quel tact, quelle mesure, quel bon sens et quelle expérience il discutait les intérêts de la population de nos îles.

Ces intérêts il avait déjà appris à les distinguer comme Maire et Conseiller général de Miquelon, postes qu'il avait précédemment occupés avec dévouement, honneur, talent et distinction.

Il n'est plus maintenant; la mort a achevé son œuvre!

Il nous appartient Messieurs de reporter un peu de l'affection que nous avions pour lui sur sa veuve et sur ses enfants qu'il cherissait d'un cœur d'or et qui pleurent en ce moment de toutes leurs larmes l'être tant aimé et trop tôt disparu.

Adieu, mon cher ami!

Que la terre vous soit légère!

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: F. Dotsabide